Les usagers du port préparent déjà la saison

Avec 250 adhérents, l'association pèse. Lors de son assemblée générale, elle a pointé les sujets d'actualité, en amont de l'été : parking, centre du nautisme et devenir du Yacht-Club

L'Espace nautique du port a abrité, vendredi soir, l'assemblée générale de l'association des usagers du port d'Hyères. Le président, Abel Bellaguet, a, tout d'abord, regretté que le déménagement de l'association, désormais située au 61, avenue du docteur Robin, mais en étage (donc moins accessible), *«ait coûté un déficit d'adhésions important»*. Les usagers du port sont tout de même 250 actuellement.

«Je vais, à présent, aborder un sujet important qui nous concerne tous et sera criant cet été : les parkings au port. Au môle central, les diverses manifestations et le marché privent les usagers de places de parking voire d'accès à leurs bateaux. De plus, beaucoup de personnes ne pouvant se garer au Palyvestre pour cause d'horodateurs, se replient sur les places du port. Résultat : elles sont saturées !», a déclaré Abel Bellaguet.

«Concernant le port à sec, nous avons, c'est vrai, une place privilégiée, avec droit de regard, dans la commission d'attribution des places qui, cette année, a été très transparente (et le nombre de places exceptionnel)», a-t-il ajouté.

Jean-François Vivarès, vice-président, a également fait une requête : que le parc à bateaux soit ouvert également l'après-midi pour les plaisanciers. *«Or, entre 13 heures et 17 heures, il est fermé»*.

L'association des usagers du port dispose d'un droit de regard dans la commission d'attribution des places de port.

Les usagers du port se sont réunis à l'Espace nautique. (Photos FD)

Yacht-Club : quel avenir ?

Le sujet du futur du Yacht-Club s'est, ensuite, invité aux débats : *«Le Yacht-Club nous procurait une recette conséquente. Une fois vendu, nous espérons récupérer le produit de cette vente mais serons définitivement privés de la recette annuelle»*, a repris Abel Bellaguet. Et les usagers du port de demander de plus amples informations à la mairie pour être fixés sur le devenir du Yacht-Club.

La loi Notre a également fait débat avec le transfert de la responsabilité des ports des communes à Toulon-Provence-Méditerranée.

«Des rapports normalisés»

«Les maires du Golfe du Lion s'en sont émus. Nous avons questionné notre maire à ce sujet», a indiqué le président.

«Enfin, le port a récupéré la gestion du centre du nautisme. Les travaux de mise aux normes sont de 3 millions d'euros environ sur le budget du port. Ils devraient être compensés par les loyers des professionnels. Mais c'est une question à suivre», a-t-il conclu en ajoutant qu'il se félicitait que les rapports avec la municipalité actuelle se soient *«normalisés»*.

F. D

Le chiffre

1400

C'est le nombre de places de bateaux dont dispose le port d'Hyères. Ces places sont toujours très difficiles à obtenir... Pourtant, certains propriétaires sont absents, à l'année.